



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étudiants

Question écrite n° 107740

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de budget 2007. Les étudiants ne voient toujours pas leur situation s'améliorer, en réalité, elle se distingue par une augmentation sans précédent du coût de la vie, à travers l'augmentation des dépenses obligatoires, logement, restaurant universitaire, frais d'inscriptions. Le financement de l'enseignement supérieur repose chaque année toujours un peu plus sur les étudiants, avec des frais d'inscription qui augmentent plus vite (+ 4,9 % cette année) que le financement de l'État. Les universités pratiquent, face au désengagement de l'État, de façon toujours plus importante les frais d'inscriptions illégaux. Par ailleurs, alors que tout démontre que le pouvoir d'achat des étudiants a chuté depuis 5 ans, le Gouvernement y voit une situation qui s'améliore. Seulement aucune mesure sociale n'a été mise en place. Les 3 % d'étudiants pouvant bénéficier de l'allocation ALINE ne l'ont toujours pas touchée, et les étudiants craignent qu'il manque, à l'image des 3 dernières années, 25 millions d'euros au budget de 2006 pour que les bourses de décembre leur soient versées. Aussi, il lui demande s'il compte mettre en place des mesures fortes pour que l'accompagnement social et le pouvoir d'achat des étudiants soient à la hauteur de leurs attentes.

Texte de la réponse

Le système d'aides financières mis en place par l'État pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants représente un accompagnement social non négligeable. Ainsi, l'État consacre près de 4,5 milliards d'euros à l'action sociale en faveur des étudiants. Ce budget se répartit en aides directes (bourses, aides au logement, au transport), aides indirectes (oeuvres universitaires, exonération des droits d'inscription) et aussi en aides fiscales (majoration du quotient familial de une demi-part et réduction d'impôt pour frais de scolarité pour les enfants inscrits dans le supérieur). S'agissant plus particulièrement de l'amélioration des conditions de vie des étudiants, et afin de compenser l'augmentation des prix à la consommation, les taux des bourses de l'enseignement supérieur font l'objet d'une revalorisation régulière. En dix ans, les taux de bourse ont augmenté de 25 %. Cette augmentation a notamment permis d'amener le taux maximum de bourse, dont bénéficie actuellement plus de 40 % de la population boursière, à 3 661 euros à la rentrée universitaire 2006-2007. Afin d'alléger le coût de la rentrée, le Premier ministre a par ailleurs décidé d'instituer une allocation d'installation étudiante destinée aux étudiants boursiers sur critères sociaux, aux boursiers de mérite et aux allocataires d'études, qui bénéficient pour la première fois d'une aide personnelle au logement. Cette allocation d'un montant de 300 euros doit concerner près de 80 000 étudiants. Les premiers versements effectués par les caisses d'allocations familiales sont intervenus dans la première quinzaine du mois de novembre. En ce qui concerne les craintes quant à une insuffisance de crédits de bourses en fin d'année 2006, toutes les dispositions ont été prises pour mobiliser et redéployer au sein de la mission interministérielle de la recherche et de l'enseignement supérieur les moyens nécessaires au paiement des aides aux étudiants. Ainsi, le taux de paiement des boursiers sur critères sociaux a-t-il sensiblement progressé pour atteindre plus de 92,2 % en fin d'année par rapport à 90,7 % fin 2005. Enfin, il est rappelé qu'à la suite du rapport du député Laurent Wauquiez sur les aides aux étudiants et celui de la mission d'audit de modernisation sur la gestion des bourses, une large concertation

est actuellement menée avec les organisations étudiantes. Ces échanges devraient nourrir une réflexion plus globale portant sur une éventuelle refonte du dispositif des aides dédiées aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107740

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 2006, page 10973

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1845